

Quoi qu'en pensent le gouvernement fédéral, Radio-Canada et le Conseil de la femme, il existe un fort mouvement contre l'avortement dans notre pays qui sera bientôt concrétisé par la présentation au Parlement d'un million de signatures recueillies par l'Alliance for Life. Ce que je déplore particulièrement, c'est que le Conseil de la femme, qui a tant de travail constructif à accomplir, s'est tellement occupé de favoriser l'avortement qu'il a indignement proposé de libérer un avorteur criminel notoire.

[Français]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Madame le président, je dirai à mon honorable ami le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) que je suis tout à fait d'accord avec lui, et à ce moment-ci j'exprime une opinion personnelle à l'effet que je déplore, moi aussi, le nombre croissant d'avortements.

Que l'on soit de croyance religieuse catholique ou autre, des principes fondamentaux, à mon sens, doivent demeurer, dont celui de la conservation et de la préservation de la vie.

Il est certain que j'exprime une opinion personnelle et qu'il ne m'appartient pas de condamner ceux qui ne partagent pas ce point de vue, mais je tenais à l'exprimer publiquement comme je l'ai d'ailleurs déjà fait au cours des années antérieures.

Je vais maintenant répondre à la question que posait mon honorable ami, le 12 décembre 1974, dans laquelle il demandait la tenue d'une enquête sur les motifs du taux élevé des avortements en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta.

Il ne fait aucun doute que les grandes variations d'ordre statistique relatives au nombre d'avortements pratiqués dans les diverses parties du Canada porteraient à conclure que, dans certaines régions, on interprète trop librement les dispositions du Code criminel sur l'avortement. Le ministre de la Justice (M. Lang) a exprimé à diverses occasions sa préoccupation face à cette question, et il a fait connaître l'intention du législateur en la matière. Cependant, il faut comprendre que le gouvernement fédéral, bien qu'il édicte les textes relatifs au droit pénal, ne les met pas en œuvre ni ne les applique. Ce sont les gouvernements des dix provinces qui mettent à exécution toutes les dispositions du Code criminel, y compris celles qui ont trait à l'avortement. En conséquence, la mise en application du droit pénal dans les provinces dépend de leurs procureurs généraux respectifs.

Quant à nous, il est clair que la justification de pratiquer l'avortement que le Parlement a insérée dans la loi repose sur la vie et la santé, et je crois qu'il est préférable de s'en remettre au jugement des experts en la matière. Si les comités médicaux acceptent cette responsabilité et s'efforcent sérieusement de déterminer si les motifs établis par le Parlement sont présents dans un cas donné, je crois alors que la loi réalisera son objet. Je remercie mon honorable ami d'avoir soulevé cette question, et je peux l'assurer que, à mon avis, et je le répète, nous sommes parfaitement d'accord sur les efforts que nous devons faire auprès du public pour rendre les gens conscients du fait que ce problème de l'avortement peut être déterminant pour la société de demain.

[Traduction]

LE NORD CANADIEN—LES MOTIFS DE L'ENLÈVEMENT DU
MATÉRIEL LOURD DE L'ÉCOLE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE DE FORT SMITH

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Madame l'Orateur, avant de poser ma question le 21 mars 1975 au

L'ajournement

ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) au sujet de l'enlèvement du matériel lourd de l'école de formation professionnelle de Fort Smith dans les Territoires du Nord-Ouest, acheminé vers un emplacement situé plus au nord, je lui avais donné un préavis. Or, je n'ai guère été satisfait de sa réponse, alors que je lui avais donné beaucoup de temps pour y réfléchir, c'est pourquoi j'ai demandé que cette question soit reportée à l'ajournement. Je crois que le ministre a eu assez de temps pour examiner cette affaire par le détail et j'espère qu'il pourra fournir une réponse qui satisfasse les habitants des Territoires du Nord-Ouest.

La question porte sur deux pièces de matériel lourd, deux niveleuses, que l'on a envoyées sur un chantier de construction routière de la vallée du Mackenzie. Je serai bref sur le sujet et j'espère que le ministre a maintenant une réponse.

Offrir une formation en cours d'emploi sur un chantier de construction n'est pas une mauvaise idée en soi, mais je ne pense pas que cela devrait se faire au détriment d'une école du gouvernement qui est bien administrée et payée par les contribuables, une école pour laquelle le gouvernement peut recevoir un certain mérite.

Un certain nombre de cours de métiers ont été offerts au centre de formation professionnelle de Fort Smith et ont connu un certain succès, dont le gouvernement peut à bon droit revendiquer le mérite. Je ne trouve cependant pas très sage la décision d'enlever ce matériel. Elle a porté préjudice au centre de formation de Fort Smith. J'aurais de beaucoup préféré la mise en œuvre d'un autre projet, ce qui aurait donné de meilleurs résultats et aurait coûté moins cher. Il se serait agi d'envoyer les étudiants, après un certain stage à l'école de formation professionnelle, travailler sur des chantiers comme celui du programme «Hire North.»

● (2230)

Ce sont là les principaux points que je tenais à soulever et j'espère que le ministre pourra me donner une réponse satisfaisante.

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame l'Orateur, pour répondre au député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), je lui signale que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) a répondu à la Chambre que le commissaire adjoint Hannock s'était entretenu de la question des deux machines avec le conseil de Fort Smith. A cela, j'ajouterai que l'école de Fort Smith est un centre d'apprentissage où les autochtones peuvent apprendre le maniement de machines et d'appareils qui se trouvent normalement dans les réserves.

Quant aux deux niveleuses qui, avec la permission de l'école de Fort Smith, ont été envoyées à Willowlake River pour servir dans le cadre du programme «Hire North», ce sont de très grosses pièces d'équipement qui ne servent qu'à une étape avancée de la formation. Il s'agit de pièces qui se fixent à l'avant et à l'arrière des tracteurs et qui servent à effectuer le gros du déblaiement préalable à la construction des routes. J'ajouterai que cette machine utilisée avec deux bulldozers D-8 ne sert qu'en-deçà de la limite du pergélisol. Il s'agit de machines très modernes utilisées uniquement pour les cours de formation de niveau supérieur.